



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 93/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Budget supplémentaire 2025 du Budget Annexe ZA SARCIN

Le présent Budget Supplémentaire du Budget ZA Annexe SARCIN comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent :

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En dépenses d'investissement, la somme de 373 901,55 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 0,80 € correspondant à l'excédent de la section de fonctionnement (chapitre 002)

B. Modifications par rapport aux prévisions du BP 2025 voté en février 2025

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement, proposées à hauteur de 72,80 €, correspondent pour 72 € à des provisions pour risque et charges imputés au chapitre 68, et une dépense de 0,80 €, inscrite au chapitre 011 pour équilibrer le budget.

Les recettes de fonctionnement, proposées également à hauteur de 72,80 € correspondent à l'excédent de fonctionnement reporté pour 0,80 € et aux ventes de terrains aménagés pour 72 € pour équilibrer le budget.

2- La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement, proposées à hauteur de 373 901,55 € correspondent au chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

Les recettes d'investissement proposées également à hauteur 373 901,55 € comprennent correspondent à l'emprunt d'équilibre budgétaire.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité

(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2025 du Budget ZA Annexe SARCIN, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 72,80 €, et en section d'investissement à hauteur de 373 901,55 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien